

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 JANVIER 2024**



Affiché le 19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 12 janvier 2024, se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Alain BRILLAND, M. Denis PENVERN, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, M. Franck LIÉNART, Mme Valérie FERRANDI, Mme Marlène PORTIER et Mme Lenaïc HALLUIN

Absent(s) et excusé(s) : M. Alain BALLAY (pouvoir à M. Alain BRILLAND), Mme Yasmina MAUGER, M. Janick ACHARD et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023,

1°) Délibération n°2024-01-01 : Passage à la Fibre Optique : souscription à une offre ORANGE

2°) Délibération n°2024-01-02 : Eau du bassin caennais : Approbation du rapport d'activités 2022 sur la production et la distribution d'eau potable

3°) Délibération n°2024-01-03 : Acquisition de matériel technique pour les services techniques : approbation de devis

4°) Délibération n°2024-01-04 : Personnel communal : modification du tableau des effectifs suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

5°) Délibération n°2024-01-05 : Bulletin communal : Montant de la participation annuelle demandée aux annonceurs

6°) Délibération n°2024-01-06 : Terrain de tennis communal : Montant des tarifs d'inscription pour l'année 2024

7°) Délibération n°2024-01-07 : Salle André Vauvert : Montant des tarifs de location pour l'année 2024

8°) Délibération n°2024-01-08 : Travaux d'aménagement de la Rue du Bac du Port : Demande de subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux

9°) Délibération n°2024-01-09 : Couverture du club-house du terrain de sports : devis pour réfection en bac acier

Questions et informations diverses :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité (douze voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023 :

Le compte-rendu est approuvé (douze voix pour). M. Patrice BOURDIN souhaite néanmoins faire part de son opinion et demande que soit ajouté l'élément suivant :

8°) **Délibération n°2023-10-08 : Demande d'aide sociale d'urgence d'un foyer de la Commune**

« Monsieur Bourdin fait remarquer que, tout en étant favorable à l'aide proposée, il signale son désaccord sur la présentation du dossier avec connaissance de l'identité du demandeur. Il précise qu'un conseil municipal est ouvert au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances". À sa connaissance et sauf erreur de sa part, cela n'a pas été le cas. » Effectivement en cas de présence d'un public, le nom du demandeur ne doit pas être divulgué.

1°) Délibération n°2024-01-01 : Passage à la Fibre Optique : souscription à une offre ORANGE

Monsieur le Maire, rappelant l'information donnée lors des questions diverses du Conseil municipal du 21 décembre 2023, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à souscrire à l'offre ORANGE pour le passage à la téléphonie fixe et internet par fibre optique.

Pour mémoire, cette offre consiste en la souscription à un abonnement de 55 euros hors taxes mensuels (communication et location matériel), remis à 48 euros hors taxes les douze premiers mois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par douze votes favorables

APPROUVE la souscription à l'offre ORANGE FIBRE exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature du contrat.

2°) Délibération n°2024-01-02 : Eau du bassin caennais : Approbation du rapport d'activités 2022 sur la production et la distribution d'eau potable

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel sur la prix et qualité du service public pour l'année 2022 du Syndicat Mixte Eau du bassin caennais, compétent pour la Production et la Distribution d'eau potable dans la Commune ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service public (R.P.Q.S.) est un document diffusé tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu au cours de l'année précédente.

Ce rapport annuel comporte des indicateurs prédéfinis qui permettent de connaître le niveau de performance des installations dédiées à la production et à la distribution de l'eau potable.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public l'assainissement du Syndicat Mixte Eau du bassin caennais relatif à l'année 2022.

3°) Délibération n°2024-01-03 : Acquisition de matériel technique pour les services techniques : approbation de devis

Monsieur le Maire, après avoir rappelé le contexte des obligations des élus et des agents en matière de formations et de sécurité, présente un devis pour l'acquisition d'un escabeau (380,00 € HT) et d'une échelle coulissante (700,00 € HT), soit un devis d'un montant total de mille deux cent quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises (1 296,00 € TTC).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par douze votes favorables,

VALIDE le devis de la société SÉMIO de mille deux cent quatre-vingt-seize euros toutes taxes comprises (1 296,00 € TTC) pour l'acquisition d'un escabeau et d'une échelle coulissante.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

4°) Délibération n°2024-01-04 : Personnel communal - modification du tableau des effectifs - suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions applicables, notamment le Code de la fonction publique, le Conseil municipal a compétence pour la création des emplois communaux et qu'il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Informant le Conseil municipal des mouvements de personnel intervenus au cours des derniers mois et de l'avis favorable rendu par le Comité social territorial du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados rendu le 14 décembre 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider de la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par douze votes favorables,

DÉCIDE de supprimer le poste Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

VALIDE le nouveau tableau des effectifs municipaux.

Services administratifs :		
Rédacteur(s) territorial principal de 1 ^{ère} classe :	Ancien effectif : un	Nouvel effectif : un
Services techniques :		
Adjoints techniques :	Ancien effectif : deux	Nouvel effectif : deux
Adjoint(s) technique principal de 2 ^{ème} classe :	Ancien effectif : un	Nouvel effectif : zéro
Adjoint(s) technique principal de 1 ^{ère} classe :	Ancien effectif : un	Nouvel effectif : un

5°) Délibération n°2024-01-05 : Bulletin communal : Montant de la participation annuelle demandée aux annonceurs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 ;

Considérant l'usage de la Commune de proposer à ses entreprises partenaires de figurer dans le bulletin municipal moyennant une participation financière ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le tarif appliqué au titre de la parution pour l'année 2023 de cinquante euros (50,00 €) par annonceur ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par douze votes favorables,

DÉCIDE de demander aux entreprises partenaires du bulletin municipal 2024 une participation de cinquante euros (50,00 €) par annonceur.

6°) Délibération n°2024-01-06 : Terrain de tennis communal : Montant des tarifs d'inscription pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023-01-04 du 19 janvier 2023 fixant les tarifs d'inscription annuelle au terrain de tennis communal pour l'année 2023 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de modification(s) à apporter à cette tarification pour 2024.

	Rappel : Tarifs 2023	TARIFS POUR L'ANNÉE 2024
Individuels :		
Moins de 10 ans	11 €	12 €
De 10 à 18 ans	16 €	17 €
Plus de 18 ans	21 €	22 €
Familles :		
Premier adulte	21 €	22 €
Deuxième adulte et plus de 18 ans	16 €	17 €
Premier enfant	11 €	12 €
Deuxième enfant	6 €	7 €
Troisième enfant et plus	Gratuit	Gratuit
Communes du RPI : Colomby-Anguerny et Anisy		
Plus de 18 ans	32 €	35 €
Moins de 18 ans	21 €	25 €
Tarifs spéciaux :		
Carte invités occasionnels	11 €	25 €
Carte gîtes et chambres d'hôtes	100 €	100 €
Clé (nouveaux adhérents ou duplication)	11 €	11 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables :

ETABLIT pour l'année 2024 les tarifs d'inscription au terrain de tennis municipal selon le tableau ci-dessus.

7°) Délibération n°2024-01-07 : Salle André Vauvert : Montant des tarifs de location pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-02-03 du 23 février 2022 fixant les tarifs de location de la salle André Vauvert et demande au Conseil municipal sur l'opportunité de modification(s) à apporter à cette tarification pour 2024.

Pour mémoire, les locations sont proposées :

- à la journée : de huit heures à vingt heures (en semaine, repas le samedi midi ou le dimanche midi), sans possibilité de louer deux jours consécutivement (semaine ou week-end complet),
- aux tarifs suivants :
-

	Tarifs depuis le 23 février 2022		Tarifs au 16 janvier 2024	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € Cent euros	180,00 € Cent quatre-vingt euros	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	15,00 € quinze euros	15,00 € quinze euros	15,00 € Quinze euros	15,00 € Quinze euros
CHARGES DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 14 MAI :	30,00 € trente euros	30,00 € trente eu ros	45,00 € Quarante-cinq euros	45,00 € Quarante-cinq euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € cinq cent euros	500,00 € cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables,

ETABLIT pour l'année 2024 les tarifs de la Salle Communale André Vauvert précisés au tableau ci-dessus.

8°) Délibération n°2024-01-08 : Travaux d'aménagement de la Rue du Bac du Port : Demande de subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 15 avril 2021, le Conseil municipal de Basly avait :

- validé l'avant-projet des travaux de voirie de la Rue du Bac du Port pour un montant s'élevant à 362 640,62 € HT soit quatre cent trente-cinq mille cent soixante-huit euros et soixante-quatorze centimes toutes taxes comprises (435 168,74 € TTC),
- chargé Monsieur le Maire de demander les subventions attendues pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Basly n'a pas obtenu de subvention DETR pour la demande effectuée en 2021 (taux minimal de 20 % soit 72 528,12 €) : aucune notification n'a été envoyée ni aucune attribution n'a été notifiée à la Commune de Basly.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette demande de subvention pour la deuxième partie de ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 86 275,50 € HT / 103 530,60 € TTC (cent trois mille cinq cent trente euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, selon la circulaire préfectorale du 22 décembre 2023, les dossiers complets seront à déposer sur le portail « <https://www.demarches-simplifiees.fr/> » avant le 29 février 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement de la Rue du Bac du Port (deuxième partie des travaux) et à produire tout document relatif à ce financement.

9°) Délibération n°2024-01-09 : Couverture du club-house du terrain de sports : devis pour réfection en bac acier

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL LORIN COUVERTURE pour le remplacement de la toiture en bac acier du bâtiment abritant la buvette et le club-house du terrain de sports.

Les travaux s'élèvent à 3 792,00 € hors taxes / 4 550,40 € TTC (quatre mille cinq cent cinquante euros et quarante centimes toutes taxes comprises).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par douze votes favorables,

VALIDE le devis de l'entreprise SARL LORIN COUVERTURE pour le remplacement de la toiture en bac acier du bâtiment abritant la buvette et le club-house du terrain de sports d'un montant de 3 792,00 € hors taxes / 4 550,40 € TTC (quatre mille cinq cent cinquante euros et quarante centimes toutes taxes comprises).

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

• Impression du bulletin municipal 2024

Monsieur BRILLAND a demandé deux devis pour la reprographie du bulletin communal à 470 exemplaires

1/ LA MAISON DU DOCUMENT : 1 433,52€ TTC / 2/ CAEN REPRO : 1 623,60€ TTC

et propose que la facture correspondante soit validée lors du prochain conseil municipal.

• Fleurissement de la commune :

Madame HALLUIN précise qu'elle a reçu un appel de M. Bagot, notre fournisseur de plantes, sûrement pour discuter des opportunités qui vont s'offrir en matière de fleurissement pour cette année.

• Avenir de l'école :

Madame PORTIER rapporte que de nombreuses questions lui ont été posées par des habitants concernant le devenir des locaux de l'école dès la fermeture. La commission idoine s'est réunie le 3 janvier et a procédé à la visite des locaux de l'école et du bâtiment bibliothèque.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services d'un assistant maîtrise d'ouvrage qui pourra faire des propositions et nous aider à la prise de décision.

Monsieur BOURDIN rappelle que la priorité doit rester la mise en place d'une garderie gérée par le SIVOS.

Il signale également que quelques personnes se proposent de nettoyer et d'inventorier les trésors découverts lors de notre visite du grenier du bâtiment bibliothèque.

• Divers (jeux olympiques, entretien statue, agrès sportif, 80^{ème} anniversaire du débarquement) :

Monsieur LIENART rappelle que Flavie RENOUARD participera probablement aux jeux olympiques et pose la question de l'organisation de manifestations de soutien et d'activités autour de cet événement.

Il a également constaté que la statue, Rue des Mutrelles, s'abîme avec le temps et les intempéries, et mériterait un nettoyage et quelques soins pour sa conservation.

Monsieur LIENART relance l'idée de l'installation d'agrès sportifs, peut-être autour du stade.

Concernant le 80^{ème} anniversaire du débarquement, il souhaite connaître un éventuel planning de cérémonie et d'animation.

Monsieur BRILLAND signale avoir eu un contact avec la compagnie "Canteluna" qui a fait le spectacle de l'arbre de Noël des enfants et qui propose une animation adaptée au 6 juin. Il se propose de reprendre contact avec cette compagnie.

- Sécurité routière :

Madame HALLUIN signale la dangerosité du carrefour (mal éclairé), à l'angle de la Route de Courseulles et de la Rue de l'Eglise.

Monsieur LEGRAND est mandaté pour rechercher un éclairage approprié.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé à la gendarmerie de Douvres-la-Délivrande de particulièrement surveiller le carrefour de la Route de Douvres et de Route de Saint-Aubin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mardi 27 février 2024 à 20 heures, salle du conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.